



## Conditions générales de vente

### Financement de la formation

Pour pouvoir assister au séminaire, le participant doit s'être acquitté du montant de la formation suivie, sur la base des tarifs figurant sur le bulletin d'inscription, autrement dit :

- Soit au tarif individuel,
- Soit au tarif auditeur HTT/Alternant Cnam 2022-2023

Si un participant souhaite obtenir le financement de la formation par son entreprise : l'entreprise prendra en charge le coût de la formation au tarif entreprise, auquel cas l'élève transmet directement le jour de son inscription le bulletin d'inscription signé par l'entreprise accompagné du chèque établi par l'entreprise correspondant au coût de sa formation.

En aucun cas, le participant ne pourra assister au séminaire sans paiement préalable.

### Interruption de la formation

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, le participant ou l'entreprise est remboursé(e) des sommes versées.

En cas d'abandon de la formation du fait du participant plus de 15 jours avant le début de la formation, les sommes versées seront entièrement remboursées au participant ou l'entreprise s'il y a prise en charge.

En cas d'abandon de la formation du fait du participant moins de 15 jours avant le début de la formation, toute somme versée restera due au Cnam.

En cas d'abandon de la formation du fait du participant en cours de formation, toute somme versée restera due au Cnam.

### Organisation de la formation

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs, ainsi que de professionnels diplômés.

### Obligations du participant et/ou organisme de la formation

- Si la formation est organisée dans les locaux du Cnam, le participant reste soumis au pouvoir de discipline du Cnam.
- Si la formation est assurée à l'extérieur, le participant doit en outre respecter le règlement intérieur du Cnam.

Le Cnam souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation.

### Suivi de la formation

Le participant s'engage à suivre avec régularité la formation à laquelle il est inscrit. Il s'engage à signer la ou les feuilles de présence individuelles et/ou collectives mises à sa disposition pour chaque demi-journée de formation, et ce avant le début de chaque session (matin + après-midi). En cas d'absence, il préviendra le centre d'enseignement au plus tard le matin même de la formation.

J'ai bien lu et pris connaissance des toutes les conditions générales de vente

**Date et signature**

**Cachet de l'entreprise** (si prise en charge)

**A adresser par courrier avant le 17/10/2023 :**

Cnam Auvergne-Rhône-Alpes  
Le Cubix, 4 rue Ravier  
69007 LYON